

FOULEES MARTEGALE : 9 octobre 2016

REGLEMENT

Course 11 km / Course 6 km / Marche 6km

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le JCM, en collaboration avec la commune de Martigues, organise le 9 octobre 2016, la 5ème édition de la Foulée Martégale, qui propose trois épreuves :

- **course nature** **11km** **départ 10h00**
- **course découverte** **6km** **départ 10h00**
- **marche nature** **8km** **départ 9h30**

Epreuves ouvertes à tous, Hommes ou Femmes, licenciés ou non, âgés de 16 ans au moins. Catégorie :

- Cadets : (CA) 1999 et 2000
- Juniors : (JU) 1997 et 1998
- Espoirs : (ES) 1994 à 1996
- Seniors : (SE) 1977 à 1993
- Vétérans : (VE) 1976 et avant

Des parkings gratuits sont situés à proximité de l'aire de départ (parkings du parc de Figuerolles), ainsi que des toilettes et points d'eau.

ARTICLE 2 - CONDITION D'ADMISSION

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions ne seront enregistrées électroniquement ou par courrier, seulement si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence FFA, FFCO, FFPM, FFTri, FSGT Athlé, FSCT Athlé, UFOLEP Athlé, en cours de validité et les non licenciés d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie, y compris pour les marcheurs.

Pour les inscriptions sur place, s'il y a encore des dossards disponibles, présentation d'une licence citée ci-dessus ou d'un certificat médical concernant l'athlétisme en compétition. Ce dernier sera conservé un an par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident, il ne sera pas retourné.

En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents, il n'y aura pas de délivrance de dossard.

ARTICLE 3 - INSCRIPTIONS

Les inscriptions pourront être prises :

- en ligne sur le site ww.courenfrance.com
- par courrier adressé à – Jogging Club de Martigues / Gymnase des Salins / 13 MARTIGUES. Un bulletin d'inscription est téléchargeable sur le site [http:// clubquomodo/joggingclubmartigues](http://clubquomodo/joggingclubmartigues)
- sur place, le jour de la course

Droit d'inscription :

- **course nature** **10€** (12€ le jour de la course)
- **course découverte** **8€** (10€ le jour de la course)
- **marche nature** **8€** (10€ le jour de la course)

ARTICLE 4 - PARCOURS

Cette édition propose trois épreuves :

- **course nature – 11km** : sur sentiers en boucle. Ouverte aux coureurs à partir de la catégorie Espoir en individuel. Départ : **10h00**
- **course découverte - 6km** : sur sentiers en boucle. Ouverte aux coureurs à partir de la catégorie Espoir en individuel. Départ : **10h00**
- **marche nature - 8km** : sur sentiers en boucle. Ouverte aux coureurs à partir de la catégorie Espoir en individuel. Départ : **9h30**

ARTICLE 5 - REMISE DES DOSSARDS

Retrait des dossards et dernières inscriptions (si dossards disponibles) le 09 octobre 2016, de 7h30 à 9h00, sur l'aire de départ (Parc de Figuerolles).

Limitation des dossards : 500 dossards toutes épreuves confondues

ARTICLE 6 : RAVITAILLEMENT

Des postes de ravitaillement seront installés le long des différents parcours :

- 2 ravitaillements pour la course nature de 11km
- 1 ravitaillement pour la course découverte et la marche
- 1 ravitaillement à l'arrivée

Des poubelles sont disposées sur les points de ravitaillements, utilisez les et ne jetez pas vos emballages sur le parcours.

ARTICLE 8 : BALISAGE

De la **rubalise** (rouge et blanche) sera positionnée sur les arbres tous les 100-200m. Elle sera toujours visible depuis la précédente entrevue...ou juste un peu plus loin.

De **la peinture biodégradable** sera visible sur certaine partie du parcours, monotrace ou entre deux rubalises.

Notre mot d'ordre : « Après le dernier coureur ...aucune trace de notre passage », alors aidez-nous et veillez à ne pas perdre vos gels, emballages de barres de céréales et autres détritrus.

ARTICLE 8 : SÉCURITÉ / ASSISTANCE

Il est interdit de suivre les coureurs avec un véhicule motorisé ou non. Parcours balisé et fléchage au sol par peinture aérosol biodégradable, serre file sur tous les parcours.

L'assistance et la sécurité seront couvertes par « La Croix-Rouge française ».

ARTICLE 9 : MÉTÉO

En cas de conditions météorologiques défavorables ou autres, le directeur de course se réserve le droit de modifier ou interrompre l'épreuve (même en cours). Les engagements restent acquis. Priorité à la sécurité pour tous !!!

ARTICLE 10 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède donc son droit à l'image dans le cadre de la promotion de la course et du site de Figuerolles.

ARTICLE 11 : RÉCOMPENSES

Pour tous les coureurs : 1 lot à l'inscription (1 textile ou autre).

Récompenses pour :

- . les trois premiers du podium scratch hommes et femmes
- . les trois premiers de chaque catégories : espoirs, séniors, V1, V2, V3, V4 hommes et femmes
- . les trois premiers marcheurs.

ARTICLE 12 : CONTROLES / MISES HORS COURSE

Des contrôles auront lieu sur des secteurs non précisés du parcours. Le dossard doit être visible et positionné sur la face avant de la tenue. En cas d'abandon, le signaler impérativement à l'organisation.

Les concurrents seront éliminés pour cause de : Absence de dossard – Falsification de dossard – Retard au départ de la compétition – Modification du parcours de course (coupure des sentiers) - Pollution ou dégradation des sites traversés (jets de détritux).

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire oralement auprès du 1er poste de contrôle rencontré et par écrit à l'arrivée auprès du directeur de course.

ARTICLE 13 : CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

ARTICLE 14 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la FFA.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

ARTICLE 15 : ANNULATION

Aucun remboursement ne sera effectué.

Le directeur de course

Eric VINCENT

(Président du JOGGING CLUB MARTIGUES)